

(M. Rhodes) de proposer la modification de la résolution,—sans en donner lecture,—qui traite des questions que j'ai mentionnées. Si l'on adopte cet amendement, je proposerai la première lecture du projet de loi que j'ai ici. On le fera ensuite imprimé pour distribution.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ne fait-il pas disparaître une étape dans l'étude de la question? Si le ministre des Pêcheries propose l'amendement et si demain nous obtenons une copie imprimée de la résolution ainsi modifiée, nous suivrions ainsi la procédure régulière.

Le très hon. M. BENNETT: J'approuve entièrement ce qu'a dit mon très honorable ami, mais cela permettra à la Chambre d'avancer la question d'une étape sans cependant restreindre la discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Toute la discussion se ferait sur le projet de loi au lieu de se faire en deux étapes?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, nous en agissons ainsi souvent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis désireux d'avancer les travaux, mais je suis d'avis que nous devrions d'abord voir la résolution et, si elle n'offre aucun sujet particulier de discussion, nous adopterons le tout en peu de temps. Puis nous passerons à l'étude du projet de loi. On peut alors s'occuper du projet de loi.

Le très hon. M. BENNETT: La discussion doit se faire soit sur le bill, soit sur la résolution, ou sur les deux. Lorsqu'elle se fait sur la résolution elle est d'ordinaire moins longue lorsque l'on passe à l'étude du bill lui-même.

Le très hon. MACKENZIE KING: Exactement.

Le très hon. M. BENNETT: Le point à noter, c'est qu'il s'agit ici d'un bill complet. Il a été imprimé, et cela veut dire simplement que la discussion se fera sur le document dans sa forme complète, comme on a l'intention de l'adopter. Mais je vais m'en tenir à la méthode que suggère mon très honorable ami, s'il le désire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que ce serait préférable.

L'hon. M. VENIOT: Avant que le ministre des Pêcheries (M. Rhodes) propose la résolution je voudrais ajouter quelques observations. Nous nous sommes occupés de la taxe de vente, tant sur les marchandises fabriquées au Canada que sur les produits impor-

tés. Je constate, à la page 7 du document que l'on nous a présenté le premier jour de juin, que les taux sur les journaux sont augmentés. Aurait-on recours à un bill distinct pour cette mesure?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, une mesure présentée par le ministère des Postes, comme on l'a fait précédemment.

L'hon. M. VENIOT: On me permettra peut-être d'appeler l'attention du ministre des Finances sur une situation qui m'est connue. En 1927, la loi a été modifiée de façon à réduire de 1c.  $\frac{1}{2}$  à 1c. le port sur les journaux. Nous l'avions fait dans le but de réussir à faire expédier par la poste les journaux qui étaient expédiés par messageries. Au lieu d'accuser une diminution par suite de la réduction de 1c.  $\frac{1}{2}$  à 1c. les recettes ont augmenté de \$250,000 parce que nous avons réussi à obtenir le transport de journaux qui étaient jusque-là transportés par messageries, dans un rayon de 75 à 100 milles. Or, maintenant que l'on a rétabli les taux de 1c.  $\frac{1}{2}$  la livre, quelques compagnies importantes de journaux demandent, par lettres circulaires, à leurs abonnés s'ils consentiraient à ce que leurs journaux soient expédiés à certains endroits centraux, comme les pharmacies, ou autres dépôts de journaux et de périodiques. Si les abonnés se rendent à cette demande, les journaux ne seront plus expédiés par la poste; les éditeurs auront de nouveau recours à la méthode suivie avant 1927. S'il en est ainsi, au lieu d'obtenir un surcroît de recettes par cette augmentation d'un demi cent la livre, le Gouvernement et le pays perdront environ \$250,000. Si j'appelle l'attention du ministre des Finances sur cet état de choses, c'est parce que je crois qu'il serait préférable de laisser le taux de transport à un cent la livre et d'encaisser cette somme de \$250,000. Le ministre pourrait peut-être s'occuper de la question et la mettre à l'étude.

Le très hon. M. BENNETT: On l'a étudiée et les renseignements que je tiens ne concordent pas exactement avec ce que vient de dire mon honorable ami. L'augmentation des recettes ne provenait pas du tout de cette source: elle est le résultat du fait que des magazines sont importés au Canada en automobile et ensuite mis à la poste à différents endroits de notre pays. Quant aux journaux canadiens dont nous parlons en ce moment, la modification des taux a donné lieu à un déficit dans les revenus de l'administration postale. Je ne sais pas comment cela s'est produit. Je n'ai pas les détails en ce moment, mais je sais que nous avons retiré de plus forts revenus du courrier provenant de points